

# Charte

Perpignan,  
une ville accessible aux citoyens  
handicapés

*Perpinyà, una ciutat accessible als ciutadans minusvàlids*

*Plus solidaires  
plus proches*



**PERPIGNAN**  
www.mairie-perpignan.fr

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Avant-propos

La nouvelle loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées promulguée en janvier 2005 est une loi qui se veut ambitieuse, comme devra l'être la charte *Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés*.



En effet, la prise en compte des personnes en situation de handicap nécessite une politique transversale qui approche de façon globale toutes les questions liées à l'accès à la vie citoyenne. Ce faisant, elle se situe à l'inverse de préoccupations spécifiques ; il ne s'agit pas ici de satisfaire les revendications de quelques-uns, mais d'améliorer la participation sociale de tous.

Cette charte, qui s'appuie sur des dispositions législatives, doit permettre également à notre ville d'être inventive dans la réponse apportée aux Perpignnais en matière de qualité des usages.

En ce sens, le travail citoyen engagé à l'occasion de l'élaboration de cette charte doit se renforcer au quotidien, faisant ainsi progresser chaque jour notre cité afin de la rendre plus fraternelle et solidaire.

Je tiens particulièrement à exprimer mes remerciements aux Perpignnais, aux représentants associatifs pour leur disponibilité et l'implication dont ils ont fait preuve lors de l'élaboration de cette charte.

**Jean-Paul Alduy**  
Maire de la Ville de Perpignan,  
sénateur des Pyrénées-Orientales.

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### **Préambule**

#### **Les orientations de la charte**

##### **L'accessibilité**

- Une ville réaménagée
- Un accueil adapté : la mission Handicap et Vieillessement
- Une information accessible

##### **Le logement**

- Un cadre de vie rénové

##### **L'éducation**

- Une école ouverte

##### **La culture**

- Une participation sociale facilitée

##### **Le tourisme**

##### **Le transport**

- Un transport diversifié

##### **Le commerce**

### **Évaluation et suivi de la charte**

#### **Les partenaires de la charte municipale *Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés***

### **Annexe**

#### **La charte en trois questions-réponses**

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Préambule

La charte *Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés*, est née de la volonté d'une concertation régulière entre la municipalité et le comité consultatif des citoyens handicapés. Cette démarche d'échanges s'est engagée depuis 1993.

Elle est le résultat de plusieurs mois d'écoute, d'observation, de réunions de travail entre les associations, les particuliers, les services municipaux et les élus de la Ville.

Cette charte constitue un document cadre qui manifeste, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la Ville à promouvoir la citoyenneté et l'autonomie de tous les Perpignnais quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Par cela, la charte définit en plusieurs volets un ensemble de principes, d'intentions, de réalisations à venir, permettant aux citoyens en situation de handicap de vivre pleinement leur ville dans plusieurs domaines.

Elle souligne enfin l'engagement de la Ville à affirmer que la participation sociale de tous est un élément fondamental de cohésion sociale.

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### L'accessibilité

##### Une ville réaménagée

La Ville de Perpignan s'engage à la poursuite des travaux d'accessibilité de voirie et des bâtiments municipaux à travers un plan pluriannuel et, en particulier, dans le domaine scolaire : écoles maternelles et élémentaires.

Participer à la vie de la cité sous-entend une volonté politique d'aménagement de la voirie et d'accessibilité des bâtiments municipaux.

La Ville de Perpignan poursuivra la mobilisation déjà engagée en favorisant l'accès aux lieux de convivialité (les places, les marchés...) en limitant, quand cela sera possible, le mobilier urbain entravant le cheminement.

La généralisation des dispositifs podotactiles, feux sonores... permet aux non-voyants et malvoyants de traverser les voies de circulation avec plus de sécurité.

La Ville s'engagera dans des actions de sensibilisation auprès des services municipaux et du grand public afin de veiller au respect du libre accès des axes de circulation (véhicules, stationnement sur les trottoirs, poubelles...)

La réglementation en la matière sera appliquée avec vigilance.



Dispositif podotactile. ↗



Stationnement réservé. ↗

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### L'accessibilité

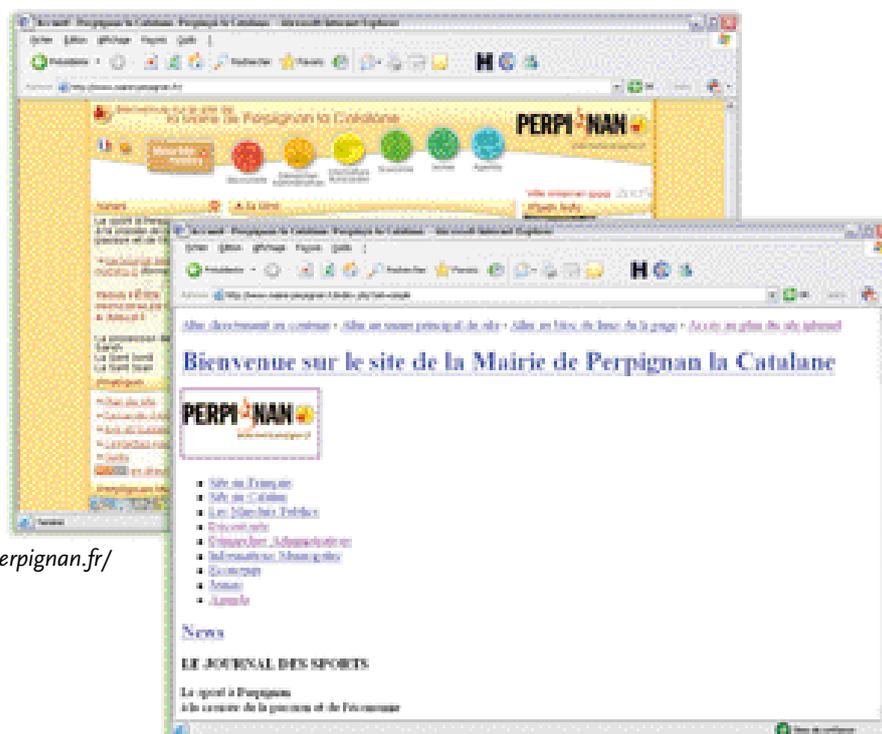
##### Un accueil adapté : la mission Handicap et Vieillesse

Depuis deux ans, la Ville de Perpignan a créé un service municipal en direction des personnes en situation de handicap. Espace d'accueil, d'aide et d'orientation, il est équipé d'un pôle multimédia adapté aux différents handicaps. Ce service généraliste anime la politique municipale de participation sociale des personnes en situation de handicap. Il assure la coordination des interventions publiques autour d'un projet global.

##### Une information accessible

Chaque citoyen doit pouvoir avoir accès à l'information, et chacun doit pouvoir participer à la vie citoyenne.

Pour permettre à tous d'accéder à l'information municipale, la Ville de Perpignan rend son portail Internet accessible. Une seconde étape devra être de développer des structures d'accès à Internet à partir de nouvelles technologies dans les lieux publics municipaux.



<http://www.mairie-perpignan.fr/>

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### Le logement

##### Un cadre de vie rénové

La Ville de Perpignan est engagée depuis 2003 dans un important programme de rénovation urbaine qui modifiera à terme l'image des quartiers de la ville. Au-delà de ce dispositif d'actions pour l'égalité des chances, la Ville encouragera les initiatives visant à la création de logements adaptés aux citoyens handicapés.



Le problème du logement impose donc de prendre en compte les questions d'habitat et de services afin de permettre à chacun de vivre pleinement son quartier (commerces de proximité, places de parking, loisirs...)

Informier et sensibiliser les bailleurs sociaux et privés à l'amélioration de l'accessibilité des logements, recenser les logements adaptés existant et informer les personnes concernées : ce sont aussi les priorités de la mission Handicap et Vieillessement.

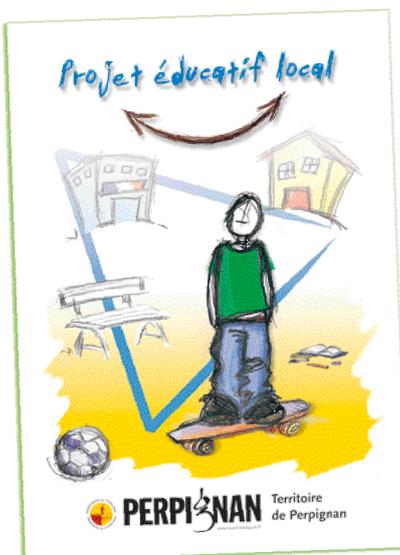
# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### L'éducation

##### Une école ouverte



Il est aujourd'hui évident que lentement le souhait de l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap progresse dans les faits.

Désormais, la scolarisation des enfants en milieu ordinaire est devenue la règle (la Ville accueille quinze classes d'intégrations scolaires – CLIS –).

À travers son projet éducatif local, la Ville a décidé à partir d'un protocole d'accueil signé le 30 septembre 2005 avec l'inspection académique de mettre en œuvre une politique globale d'accueil et d'intégration individualisée et raisonnée.

La *Charte d'accueil des enfants en situation de handicap* c'est :

- un plan d'adaptation progressive des établissements scolaires relevant du secteur primaire,
- une cellule d'examen de chaque situation d'enfant handicapé scolarisé,
- la formation du personnel d'encadrement ATSEM chargé des temps scolaires et périscolaires et prioritairement le personnel intervenant dans les CLIS.



# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### La culture

##### Une participation sociale facilitée

La Ville s'engage :

- à promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, à partir notamment des nouvelles technologies ;
- à faciliter la pleine participation des citoyens handicapés aux manifestations culturelles et artistiques, en utilisant des programmations adaptées, des spectacles vivants et en veillant à associer les compétences des associations spécialisées ;
- à favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes handicapés.



Le futur Théâtre de l'Archipel - Projet Jean Nouvel © Ateliers Jean Nouvel.



#### Le tourisme

La Ville, à travers son Office de Tourisme\*\*\*\*, vient d'obtenir le label *Tourisme et Handicap*. C'est un premier pallier qui doit conduire la Ville à avoir le souci permanent de la mise en œuvre de produits adaptés comprenant une programmation de visites en autonomie ou guidées et d'accompagner les acteurs touristiques (hôteliers, restaurateurs...) à s'engager dans la même démarche celle de la qualité de l'accueil.

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Les orientations de la charte

#### Le transport

##### Un transport diversifié

Pour répondre efficacement au problème du déplacement des citoyens handicapés, la Ville et la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée ont choisi de répondre de façon diversifiée :

- par la mise en circulation de trente bus adaptés aux citoyens à mobilité réduite,
- la poursuite du dispositif de chèques taxis,
- la promotion d'un transport associatif privé, le GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques), avec la mise en place de six minibus adaptés sept jours sur sept.

La réflexion sur le transport doit se continuer dans le cadre du plan de déplacement urbain et garantir l'usage et le respect des stationnements réservés.



 Rampe d'accès.

#### Le commerce

La Ville de Perpignan engagera des actions de sensibilisation auprès des commerçants du centre-ville en accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de les accompagner dans leurs volontés de mieux accueillir les citoyens handicapés. Un label *Ville de Perpignan* est actuellement à l'étude.



Marché de plein air, place de la République. 

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Évaluation et suivi de la charte

Afin de poursuivre et de renforcer le travail engagé entre la Ville et les associations des citoyens handicapés depuis 1993, le comité consultatif sera de fait l'organe chargé de l'évaluation et du suivi des respects des engagements présentés dans la charte.



 *Assemblée du comité consultatif.*

Perpignan, le 6 juillet 2006 .

**Jean-Paul Alduy**  
Maire de la Ville de Perpignan,  
sénateur des Pyrénées-Orientales.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

*Les partenaires de la charte municipale Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés*

### **Les associations du comité consultatif**

France Parkinson, PEP (Pupille de l'Enseignement Public), Tutélaire des Inadaptés des Pyrénées-Orientales, AFM (Association Française contre les Myopathies), L'Éveil, Sclérosés en Plaques, Fédération des Stomisés de France, Adultes et Jeunes Handicapés 66, Aide aux lépreux, APIDA (Association Pour l'Intégration des Déficients Auditifs), Altair, FMH, François Aupetit, CECAP (Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens), Ligue contre le Cancer, ADEPO 66 (Association de DÉfense des POLyhandicapés), CD Éducation pour la santé, FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés), Stop Hépatites, Laryngectomisés, Amitiés des Aveugles, Handicap et Communication, France Alzheimer, Handisport 66, ADAPEI (Association Départementale d'Aide Pour l'Enfance Inadaptée), Éducation Motrice, ADRH/CEPR), UNAFAM (Union Nationale des Amis et FAMILLES de Malades psychiques), Bibliothèque Sonore, Francine Coll, Cœur et Santé, Francis Vigreux, AFEH des PTT (Association de Familles d'Enfants Handicapés), Auxiliaires des Aveugles, APF (Association des Paralysés de France), Opérés du Cœur.

### **Services municipaux et régies**

Direction de la Culture, direction des Mairies de quartier et annexes, direction de l'Action éducative et de l'Enfance, direction de l'Équipement urbain, direction du Développement social, direction Travaux neufs & Patrimoine bâti, direction des Sports, direction de la Maintenance et du Patrimoine bâti, Mission Programme national de Rénovation urbaine, Office de Tourisme\*\*\*\* de la Ville de Perpignan, direction Informatique et Systèmes d'information, direction de la Communication.

### **Autres partenaires**

CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), CTPAM (Communauté d'agglomération), OPHLM (Office Public d'Habitations à Loyer Modéré), GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques).

# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### Annexe



#### Accessibilité

Plan programmatique des travaux. Accès aux bâtiments municipaux. Aménagements adaptés. Accès aux nouvelles technologies



#### Commerce

Accessibilité des commerces. Campagne sensibilisation des commerçants.



#### Culture et loisirs

Nouveau théâtre accessible. Grands événements culturels adaptés. Information.



#### Éducation

*Charte d'accueil des enfants en situation de handicap* (plan éducatif local). Formation du personnel municipal et périscolaire. Sensibilisation.



#### Logement

Amélioration des accès aux logements. Recensement des logements sociaux adaptés. Création de logements adaptés (résidence service).



#### Tourisme

Label *Tourisme & Handicap*. Parcours de visites touristiques adaptées.



#### Transport

Transports adaptés. Bus accessibles. Stationnements.



# Charte

## Perpignan, une ville accessible aux citoyens handicapés

### La charte en trois questions-réponses

#### ***Perpignan, ville accessible aux citoyens handicapés : la charte en trois questions.***

##### Une charte, c'est quoi ?

C'est un document cadre qui propose aux communes de manifester, au-delà du respect des obligations réglementaires, leurs engagements envers les citoyens en situation de handicap.

Il ne s'agit pas de principes spécifiques mais bien de la promotion de conditions de vie et de qualité d'accueil pour tous.

##### Qui cela engage-t-il ?

La charte est signée officiellement par le maire de la Ville de Perpignan, sénateur des Pyrénées-Orientales. Elle pose le principe, d'un partenariat avec les associations.

Il s'agit, en concertation étroite avec le comité consultatif des personnes handicapées, le temps d'un mandat municipal de la réalisation de mesures pratiques concernant l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens en situation de handicap.

Enfin, ce document inscrit dans ses objectifs le principe de l'évaluation par le comité consultatif.

##### Comment la charte se présente-t-elle ?

La présentation de la charte ainsi que son architecture intérieure a pour objet d'illustrer les dispositions existantes et celles à créer à travers sept volets, permettant aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de vivre pleinement la ville.

Il n'y a pas de hiérarchie dans les différents domaines proposés mais seule la priorité des actions décide des choix à opérer chaque année.

Ce document diffusé en grand nombre sera distribué à chaque association et particulier qui en feront la demande et sera disponible sur le site de la Ville.

Plus solidaires.  
plus proches.



PERPIGNAN  
[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)

Mission  
**handicap &  
vieillessement**

**ANIMATION URBAINE ET COHÉSION SOCIALE**  
**Mission Handicap et Vieillessement**  
52 rue du Maréchal Foch • 66000 Perpignan  
☎ 04 68 66 35 77 • Fax : 04 68 66 33 45  
Courriel : [handi.vieil@mairie-perpignan.com](mailto:handi.vieil@mairie-perpignan.com)